

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES

AUTORITE DE REGULATION DES HYDROCARBURES

-ARH-

DIRECTION DE L'ENERGIE ET DES MINES

DE LA WILAYA DE.....

DEMANDE D'AUTORISATION DEFINITIVE POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE STOCKAGE ET DE DISTRIBUTION DE GROS DE LUBRIFIANTS

N° Date

(Conformément au décret exécutif n°13-176 du 19 Joumada Ethania 1434 correspondant au 30 avril 2013 fixant les conditions d'exercice des activités de fabrication, de stockage et de distribution de gros de lubrifiants et de régénération des huiles usagées)

I. IDENTIFICATION DU PROMOTEUR

1. Personne physique:

- Nom, Prénoms :
- Nationalité :

2. Personne Morale :

2.1 Dénomination :

2.2 Forme juridique : SARL SPA
EURL SNC AUTRES

2.3. Principaux Associés / Actionnaires :

- Nom, Prénom ou raison sociale :
- Nationalité :
- Adresse :
- Nom, Prénom ou raison sociale :
- Nationalité :
- Adresse :
- Nom, Prénom ou raison sociale :
- Nationalité :
- Adresse :

3. Origine des capitaux : RESIDENT NON RESIDENTS MIXTES

4. Secteur juridique : PRIVE PUBLIC MIXTE

5. Adresse du siège social:

6. Décision d'autorisation provisoire n° du

7. Registre de commerce:.....

II. HISTORIQUE :

Avez-vous déjà bénéficié de(s) décision(s) portant autorisation d'exercice délivrés par le Ministère de l'Energie et des Mines : Oui Non

- Si oui, indiquer les numéros et les dates des décisions :
- Décision n°.....du.....activité.....
- Décision n°..... du.....activité.....
- Décision(s) de prorogation de délai éventuellement : n°du.....

III. TYPE DE DEMANDE:

CREATION

EXTENSION

AUGMENTATION DE CAPACITE

CESSION

MODIFICATION

PROROGATION DE DELAI

DELOCALISATION

IV. CONSISTANCE DU PROJET

1. Consistance du projet :

.....
.....
.....

2. Lieu d'implantation du projet :

4. Durée de réalisation projetée:

V. DEPOT DU DOSSIER : Le dépôt du dossier doit être effectué au niveau de la Direction de l'Energie et des Mines de la wilaya d'implantation du projet, par le promoteur lui-même ou toute personne le représentant sur la base d'une procuration.

Je soussigné M.....

Agissant pour le compte de.....

.....en qualité de.....

.....sollicite, le bénéfice de l'autorisation définitive pour l'exercice de l'activité de stockage et de distribution de gros des lubrifiants et atteste avoir pris connaissance du cahier des charges et des différentes dispositions ci dessus et déclare, sous peines de droits, que les renseignements figurant sur la présente demande sont exacts et sincères et à signaler à l'ARH toutes modifications de tous éléments concernant mon projet.

Je déclare aussi avoir pris connaissance de la définition du statut de distributeur de lubrifiant à savoir « toute personne disposant en propriété, en copropriété ou en location, d'un réseau de distribution et de stockage, et exerçant l'activité de commercialisation en gros de lubrifiants sur la base d'un contrat le liant au fabricant et/ou au propriétaire de marque ».

Signature légalisée du promoteur

ANNEXE

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DEFINITIVE ACTIVITE DE STOCKAGE ET DE DISTRIBUTION DE GROS DE LUBRIFIANTS

Le dossier de demande d'autorisation définitive comprend les pièces suivantes :

1. la demande d'autorisation définitive selon un formulaire à retirer auprès des directions de l'énergie et des mines de wilaya ;
2. les diplômes et les certificats de travail du personnel d'encadrement technique qualifié ;
3. Un contrat commercial liant le promoteur à un fabricant et/ou à un propriétaire de marque de lubrifiants;
4. les statuts éventuels de la société ;
5. une copie du registre de commerce ;
6. un acte de propriété ou de concession du terrain ;
7. les accords préalables des autorités compétentes conformément à la législation et à la réglementation en vigueur applicables aux établissements classés ;
8. un plan de situation à l'échelle 1/1000 des installations de stockage établi par un bureau d'études agréé, dûment visé par les services de la direction de l'énergie et des mines de wilaya.
ce plan doit représenter sur un rayon minimal de cent mètres (100 m), toutes les infrastructures ou ouvrages avoisinants (routes, habitations, voies ferrées, lignes électriques, postes électriques de transformation, canalisations de gaz, eau.. etc.), en précisant leurs distances par rapport au projet ;
8. un plan de masse des installations de stockage à l'échelle 1/250 établi par un bureau d'études agréé dûment visé par les services de la direction de l'énergie et des mines de wilaya.
ce plan doit représenter l'emplacement des équipements;
9. une étude d'impact sur l'environnement et une étude de danger ou rapport sur les produits dangereux approuvés par les services compétents conformément à la législation et à la réglementation en vigueur applicables aux établissements classés ;
10. une fiche technique du projet ;
11. un manuel de la gamme des lubrifiants à distribuer avec fiches de données de sécurité.

NB: Cette annexe est conforme:

- aux dispositions du décret exécutif n°13-176 du 19 Joumada Ethania 1434 correspondant au 30 avril 2013 fixant les conditions d'exercice des activités de fabrication, de stockage et de distribution de gros de lubrifiants et de régénération des huiles usagées,
- à son article 2 (définition du distributeur de lubrifiants),
- son annexe 2,
- son annexe 3 (cahier des charges).